

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE



DELIBERATION n°2025.009

## COMMUNE DE VALS LES BAINS

---

### Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	25
Procurations :	02
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

**Présent(e)s :** Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

**Procurations :** Laurent LEWANDOWSKI à Françoise CHASSON - Mélody FERRERO à Françoise VOLLE

---

## Affaires financières : Budget primitif 2025 – Approbation

### INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2025. Ce rapport permet ainsi d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers et synthétise et rend accessible les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.

Le Budget Primitif 2025 s'inscrit dans la continuité des informations indiquées dans le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2025 et acte les orientations de la commune.

Comme explicité lors du Débat d'Orientations Budgétaire (ROB) qui précède ce présent budget, le contexte financier global des collectivités locales est marqué par leur nécessaire participation au redressement des finances publiques.

Après une motion de censure du gouvernement, et l'adoption d'une loi spéciale avec pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025, cette dernière a été votée en début d'année 2025. Néanmoins, la situation budgétaire de l'Etat et les contraintes liées restent complètement d'actualité.

La municipalité a fait un choix de prudence et de responsabilité. La trajectoire financière retenue et la saine gestion conduite depuis de nombreuses années permettent d'appréhender ce contexte avec sérénité, même s'il nécessite d'établir un budget prévisionnel de prudence.

Les investissements seront poursuivis afin de renforcer l'attractivité, et poursuivre l'amélioration du cadre de vie.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le volume des dépenses de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à **5.626.240€** :

- Dépenses réelles : 5.291.240€
- Dépenses ordre : 335.000€

### 1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement, pour 2025, s'élèvent à 5.291.240€, contre 5.270.116,52€ au BP 2024, soit une augmentation de 0.40% pour le BP 2025.

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	2 171 256,52 €	2 188 710,00 €	17 453,48 €	0,80%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 217 469,00 €	2 302 080,00 €	84 611,00 €	3,82%
65 - Autres charges de gestion courante	680 061,00 €	611 450,00 €	-68 611,00 €	-10,09%
66 - Charges financières	190 800,00 €	184 000,00 €	-6 800,00 €	-3,56%
67 - Charges spécifiques	10 530,00 €	5 000,00 €	-5 530,00 €	-52,52%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 270 116,52 €</b>	<b>5 291 240,00 €</b>	<b>21 123,48 €</b>	<b>0,40%</b>

Cette évolution globale doit être appréhendée à l'appui d'une analyse plus fine effectuée par chapitre budgétaire.

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2.188.710€**

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité.

Ces dernières années, ce chapitre avait subi les effets d'un contexte inflationniste inédit et exceptionnel (hausse notamment dans les domaines de l'énergie).

L'enveloppe budgétaire 2025 est en hausse de 17.453.48€ de BP à BP. Les principales variations concernent les postes ci-après :

Poste de dépenses	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %	Commentaires
Energie - Electricité	514 836,52 €	503 200,00 €	-11 636,52 €	-2,26%	Nouvelle imputation comptable : intégration sur cette ligne de la régie marché
Contrats de prestations de services	208 100,00 €	227 500,00 €	19 400,00 €	9,32%	Nouvelle imputation comptable : intégration sur cette ligne de la régie marché
Entretien, réparations bâtiments publics	196 200,00 €	205 500,00 €	9 300,00 €	4,74%	Dépenses mandatées en fonctionnement, initialement en investissement
Entretien, réparations voiries	82 000,00 €	70 600,00 €	-11 400,00 €	-13,90%	Prévision haute au BP 2024
Entretien matériel roulant	38 000,00 €	48 700,00 €	10 700,00 €	28,16%	Réparations importantes sur balayeuse
Multirisques	54 200,00 €	86 500,00 €	32 300,00 €	59,59%	Nouveaux contrats assurances
Taxes foncières	87 000,00 €	58 000,00 €	-29 000,00 €	-33,33%	Données impôts
<b>TOTAL</b>	<b>1 180 336,52 €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>19 663,48 €</b>	<b>1,67%</b>	

#### **Chapitre 012 – Charges de personnel : 2.302.080€**

Le budget primitif 2015 s'inscrit dans la continuité de la politique salariale de la collectivité avec un maintien des effectifs en cas de départs (mobilité, retraite...) et dans le maintien d'un service public

de qualité offert aux usagers, impliquant de nouvelles organisations dans les services (renforts sur certaines périodes, création de postes, mise en place des astreintes techniques...).

Par ailleurs, des contraintes financières s'imposent à la collectivité dont elle n'a pas la maîtrise, et notamment :

- ✓ Augmentation en 2025 de 3 points de la cotisation à la CNRACL pour les agents fonctionnaires ;
- ✓ Augmentation du SMIC en novembre 2024 de 2% ;
- ✓ Mise en place du RIFSEEP et création du CIA ;
- ✓ Les avancements d'échelons 2025 : augmentation significative de l'indice majoré de plusieurs agents.

### **Chapitre 65 – Charges de gestion courantes : 611.450€**

Les crédits de ce chapitre regroupent les participations obligatoires, les subventions aux organismes publics (dont le CCAS), les subventions aux personnes privées physiques ou morales, les pertes sur créances et les indemnités des élus.

Le niveau de soutien au centre communal d'action sociale (CCAS) est maintenu dans son volume pour continuer de répondre aux besoins identifiés soit une aide de 40.000€.

L'enveloppe des subventions aux associations et les participations de la ville au financement de l'école privée est quant à elle fixée à hauteur de 146.560€ au BP 2025. La ligne imprévus des subventions a été diminuée compte tenu du peu de consommé les années précédentes.

Concernant le contingent incendie, celui-ci est fixé à 147.560€.

### **Chapitre 66 – Charges financières : 184.000€**

Les charges financières sont stables par rapport au BP 2024.

## **2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Le volume des recettes de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à **5.626.240€** :

- Recettes réelles : 5.351.646€
- Recettes ordre – reprise du résultat 2024 : 274.544€

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 4.41% par rapport au BP 2024, soit une augmentation de 226.016€ due notamment à une augmentation des prévisions sur le produit des jeux.

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	75 000,00 €	8 500,00 €	-66 500,00 €	-88,67%
70 - Produits ds services, du domaine et ventes diverses	198 480,00 €	228 790,00 €	30 310,00 €	15,27%
731 - Fiscalité locale	3 087 200,00 €	3 341 000,00 €	253 800,00 €	8,22%
73 - Impôts et taxes	647 355,00 €	684 355,00 €	37 000,00 €	5,72%
74 - Dotations et participations	664 445,00 €	604 701,00 €	-59 744,00 €	-8,99%
75 - Autres produits de gestion courante	453 150,00 €	484 300,00 €	31 150,00 €	6,87%
76 et 761 - Produits financiers et de participations	50,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 125 680,00 €</b>	<b>5 351 696,00 €</b>	<b>226 016,00 €</b>	<b>4,41%</b>

### **Chapitre 70 – Produits de services : 228.790€**

Ce chapitre connaît une évolution à hauteur de 15.27% par rapport au BP 2024.

Un principe général de quasi-maintien du niveau de recettes (concession cimetières, stationnement et location voie publique, redevance d'occupation du domaine public, entrées piscine...), en prenant en compte les évolutions tarifaires fixées conformément au vote des tarifs en décembre 2024.

### **Chapitre 731 et 73 – Fiscalité locale et impôts et taxes : 4.025.355€**

Le total des chapitres 73 et 731 regroupe la fiscalité directe et indirecte. Au global, il passe de 3.734.550€ à 4.025.355€ ce qui correspond à une progression de 7.79%.

Les impôts directs locaux restent stables, et s'élèvent à 1.856.000€ pour 2025.

Concernant le produit des jeux du casino, l'inscription reste prudente, malgré une augmentation de la prévision afin de compenser les augmentations de charges diverses. Le BP 2025 inscrira un produit à hauteur de 1.300.000€.

Le produit lié à la surtaxe des eaux minérales reste inscrit à hauteur de 80.000€.

### **Chapitre 74 – Dotations et participations : 604.701 €**

Le chapitre 74 intègre notamment la Dotation globale de fonctionnement qui devrait diminuer de 20 000€ pour 2025.

La DSR quant à elle reste stable à 70 000€.

### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 484.300€**

La principale ressource inscrite sur ce chapitre concerne l'enregistrement de toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants.

L'augmentation de ces recettes est liée aux augmentations votées en séance en décembre 2024 et aux nouvelles recettes avec la mise en service de la maison de santé.

## **2ème PARTIE : SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le volume des investissements réels prévus est de 2.967.081,62€.

### **1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses d'investissement réelles :

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
204 Subventions d'équipements versées	237 920,00 €	340 950,00 €	103 030,00 €	43,30%
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €	900,00%
21 - Immobilisations corporelles	328 570,00 €	236 294,03 €	-92 275,97 €	-28,08%
23 - Immobilisations en cours	2 967 192,99 €	1 845 210,60 €	-1 121 982,39 €	-37,81%
Total des opérations d'équipement	485 947,93 €	0,00 €	-485 947,93 €	-100,00%
001 - Reprise résultat 2024		1 327 729,40 €		
<b>Total dépenses équipements</b>	<b>4 020 630,92 €</b>	<b>3 760 184,03 €</b>	<b>-260 446,89 €</b>	<b>-6,48%</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	581 900,00 €	604 240,00 €	22 340,00 €	3,84%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 602 530,92 €</b>	<b>4 364 424,03 €</b>	<b>-238 106,89 €</b>	<b>-5,17%</b>

Certaines opérations finalisées ou engagées en 2024, ou au premier trimestre 2025, seront mandatées sur l'exercice budgétaire 2025, à savoir :

- Maison de santé : 92 100€
- Vidéoprotection : 90 333€

Pour l'année 2025, les opérations d'investissement principales, seront les suivantes :

- Amélioration énergétique école maternelle – début d'opération (sous réserve des résultats des dernières études techniques en attente de rendu) : 500 500€
- Eclairage public (travaux divers, enfouissement, extension réseau) : 279 720€
- Parkings quartier thermal : 300 000€
- Réfection fresque Tresera – Place des anciens combattants d'Indochine : 48 000€
- Travaux création centre de santé : 40 547.68€
- Aménagements trottoirs et parvis Mairie : 40 000€
- Bras pour épareuse : 35 520€
- Mini-pelle : 35 000€

D'autres investissements sont également prévus, et notamment :

- Poursuite du plan de gestion des parcs avec le renouvellement des plantations : 10 000€
- Poursuite du renouvellement progressif de la flotte vieillissante : 24 000€
- Travaux de voirie (goudronnage, reprise de voiries dans les hameaux...) : 151 054€

## 2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4.364.424,03€ :

- Recettes réelles : 2.038.551,66€
- Recettes d'ordre : 2.325.872,37€

Le tableau ci-après en présente la répartition par chapitre budgétaire :

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
024 - Produits des cessions immobilières	14 000,00 €	100 000,00 €	86 000,00 €	614,29%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA:Taxe aménagement)	250 000,00 €	410 000,00 €	160 000,00 €	64,00%
13 - Subventions d'investissement	2 415 328,32 €	928 551,66 €	-1 486 776,66 €	-61,56%
16 - Emprunts et frais assimilés	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 279 328,32 €</b>	<b>2 038 551,66 €</b>	<b>-1 240 776,66 €</b>	<b>-37,84%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	969 664,00 €	200 000,00 €	-769 664,00 €	-79,37%
040 - Opérations ordre transfert entre serction	137 258,00 €	135 000,00 €	-2 258,00 €	-1,65%
1068 - Affectation résultat		1 990 872,37 €		
<b>Total recettes ordres</b>	<b>1 106 922,00 €</b>	<b>2 325 872,37 €</b>	<b>1 218 950,37 €</b>	<b>110,12%</b>
<b>TOTAL RECETTES (réelles+ordres)</b>	<b>4 386 250,32 €</b>	<b>4 364 424,03 €</b>	<b>-21 826,29 €</b>	<b>-0,50%</b>

Les recettes d'investissement (réelles et ordres) se déclinent comme suit :

- Les produits de cession : 100.000€ (cession propriété ancienne crèche)
- Le FCTVA : l'enveloppe a été fixée à 400.000€
- Le produit de la taxe d'aménagement (10.000€) : il est susceptible d'être impacté néanmoins par un contexte économique immobilier contraint
- Les subventions d'investissement versées par les autres organismes : 536.234€

- L'emprunt d'équilibre : 600.000€. Le montant budgétisé correspond à ce stade à un emprunt d'équilibre maximum. Pour mémoire, au BP 2024 le même montant était inscrit, la collectivité n'a contracté un emprunt que de 300.000€.
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement avec le virement de la section de fonctionnement et l'amortissement des immobilisations : 335.000€.

### 3ème PARTIE : ETAT DE LA DETTE

L'évolution de l'encours de dette du budget principal de la commune de Vals-les-Bains est la suivante.  
Les montants indiqués correspondent au réalisé au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice.

En Euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 1/01 de l'exercice	4 339 500,08 €	4 481 077,67 €	5 369 079,90 €	6 179 976,54 €	6 199 546,39 €	5 982 110,51 €
Encours/habitant	1 187,93 €	1 240,27 €	1 493,49 €	1 735,46 €	1 749,80 €	1 694,65 €

Le recours à l'emprunt a été nécessaire pour accompagner et soutenir la politique d'investissement de la collectivité.

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition du Maire,**

**Et après en avoir délibéré, à la MAJORITE des membres présents et/ou représentés, moins 2 CONTRE (Mme GIBAUD, M.MONTREDON) et 1 abstention (M.TOUZET),**

**- SE PRONONCE sur le projet de Budget Primitif tel qu'il a été présenté et dont le document a été adressé à la convocation.**

**Le Maire :**

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 11 avril 2025 et de sa publication à la même date ;*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 11 avril 2025

Le Maire



Michel CEYSSON

